

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006, comme amendé*

**ACIDE ACETIQUE 80%**

Version 4.0

Date d'impression 05.11.2025

Date de révision 04.11.2025

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial	:	ACIDE ACETIQUE 80%
Nom de la substance	:	acide acétique ... %
No.-Index	:	607-002-00-6
No.-CAS	:	64-19-7
No.-CE	:	200-580-7
No. enr. REACH EU	:	01-2119475328-30-xxxx
UFI	:	FEK3-90KS-E006-PY72
Numéro UFI notifié en	:	la Belgique, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, La France, Croatie, Irlande, Islande, Lituanie, Luxembourg, Lettonie, Malte, Pays-Bas, Norvège, le Portugal, Suède

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange	:	Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.
Utilisations déconseillées	:	Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée
Remarques	:	Avant de se référer aux scénarios d'exposition annexés à cette Fiche de Données de Sécurité, veuillez vérifier le grade du produit acheté : les scénarios d'exposition présentés ne sont pas associés à tous les grades produit.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société	:	Brenntag N.V. Nijverheidslaan 38 BE 8540 Deerlijk
Téléphone	:	+32 (0)56 77 6944
Télifax	:	+32 (0)56 77 5711
Adresse e-mail	:	info@brenntag.be
Personne responsable/émettrice	:	Master Data Administration
Société	:	Brenntag Nederland B.V. Donker Duyvisweg 44 NL 3316 BM Dordrecht
Téléphone	:	+31 (0)78 65 44 944
Télifax	:	+31 (0)78 65 44 919

**ACIDE ACETIQUE 80%**

Adresse e-mail : info@brenntag.nl  
Personne responsable/émettrice : Master Data Administration

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Belgique: Centre Anti-Poison - Bruxelles TEL: +32(0)70/245.245  
Pays-Bas: Centre National d'Information toxicologique - Bilthoven  
TEL: +31(0) 88 755 8000 (Destiné uniquement à informer les travailleurs sociaux professionnels en cas d'intoxication aiguë)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008****RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Corrosion cutanée	Catégorie 1B	---	H314
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	---	H318

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Effets néfastes les plus importants**

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.  
Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.  
Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et

## ACIDE ACETIQUE 80%

de graves lésions des yeux.

### Conseils de prudence

Prévention	:	P260 P280	Ne pas respirer les brouillards/ vapeurs/ aérosols. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention	:	P301 + P330 + P331 P303 + P361 + P353 P305 + P351 + P338	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- acide acétique ... %

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

## ACIDE ACÉTIQUE 80%

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Mentions de danger
Classe de danger / Catégorie de danger			
acide acétique ... %			
No.-Index : 607-002-00-6 No.-CAS : 64-19-7 No.-CE : 200-580-7 No. enr. : 01-2119475328-30-xxxx REACH EU	> 75 - <= 80	Flam. Liq.3 Skin Corr.1A Eye Dam.1	H226 H314 H318
		Limites de concentration spécifique	
		Skin Corr. 1A; H314	
		>= 90 %	
		Skin Corr. 1B; H314	
		25 - < 90 %	
		Skin Irrit. 2; H315	
		10 - < 25 %	
		Eye Irrit. 2; H319	
		10 - < 25 %	
		Note B	

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Notes mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- |                                 |  |
|---------------------------------|--|
| Conseils généraux               | : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.   |
| En cas d'inhalation             | : En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Appeler immédiatement un médecin. |
| En cas de contact avec la peau  | : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Appeler immédiatement un médecin.  |
| En cas de contact avec les yeux | : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Si possible, consulter les urgences ophtalmiques.                            |
| En cas d'ingestion              | : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.  |
| Protection des secouristes      | : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés.   |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- |           |   |
|-----------|---|
| Symptômes | : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les |
|-----------|---|

**ACIDE ACETIQUE 80%**

Effets	effets pour la santé et les symptômes.; : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus. En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac. Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
<b>4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	
Traitements	: Traiter de façon symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Le chauffage fort peut produire les vapeurs combustibles qui peuvent former le mélange explosif avec de l'air.
Produits de combustion dangereux	: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2), La formation de fumées caustiques est possible.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers	: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)
Méthodes spécifiques d'extinction	: Contenir la fumée avec de l'eau vaporisée.
Conseils supplémentaires	: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles	: Tenir à distance les personnes non protégées. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
---------------------------	---

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de	: Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.
-----------------------------------	--

## ACIDE ACETIQUE 80%

l'environnement

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.

Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. La formation de mélanges inflammables dans l'air est possible en cas de réchauffement au-dessus du point d'éclair et/ou pendant la pulvérisation (vaporisation).

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Matières à éviter: Agents oxydants

**ACIDE ACETIQUE 80%**

Matériaux d'emballage appropriés : Acier inoxydable, Polyéthylène, Polypropylène

Matériaux d'emballage inappropriés : , Fer, cuivre, Laiton, Zinc

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

||| Utilisation(s) particulière(s) : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

Composant:	acide acétique ... %	No.-CAS 64-19-7
Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)		

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 25 mg/m3

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation : 25 mg/m3

DDSE (dose dérivée sans effet)

Population générale, Long terme - effets locaux, Inhalation : 25 mg/m3

**Concentration prédictive sans effet (PNEC)**

Eau douce : 3,058 mg/l

Eau de mer : 0,306 mg/l

Rejet intermittent eau douce : 30,58 mg/l

STP : 85 mg/l

Sédiment d'eau douce : 11,36 mg/kg poids sec

Sédiment marin : 1,136 mg/kg poids sec

Sol : 0,47 mg/kg poids sec

**Autres valeurs limites d'exposition professionnelle**

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC,

## ACIDE ACETIQUE 80%

2006/15/EC, 2009/161/EU, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):  
10 ppm, 25 mg/m<sup>3</sup>  
Indicatif

Belgium. OEL, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):  
10 ppm, 25 mg/m<sup>3</sup>

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC,  
2006/15/EC, 2009/161/EU, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL):  
20 ppm, 50 mg/m<sup>3</sup>  
Indicatif

Belgium. OEL, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)  
15 ppm, 38 mg/m<sup>3</sup>, (15 minutes)

Pays-Bas. VLEP (constraining), telles que révisées, Moyenne pondérée dans le temps  
(TWA):  
25 mg/m<sup>3</sup>

Pays-Bas. VLEP (constraining), telles que révisées, Limite d'exposition de courte durée  
(STEL):  
50 mg/m<sup>3</sup>, (15 minutes)

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC,  
2006/15/EC, 2009/161/EU, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):  
10 ppm, 25 mg/m<sup>3</sup>  
Indicatif

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC,  
2006/15/EC, 2009/161/EU, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL):  
20 ppm, 50 mg/m<sup>3</sup>  
Indicatif

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

#### Équipement de protection individuelle

##### *Protection respiratoire*

Conseils : En cas d'exposition faible ou de courte durée utiliser un filtre respiratoire.  
Type de filtre recommandé : A  
Type de Filtre recommandé:E  
En cas d'exposition intense ou durable utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

##### *Protection des mains*

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.  
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le

**ACIDE ACETIQUE 80%**

délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc Naturel  
Délai de rupture : >= 8 h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Polyisoprène  
Délai de rupture : >= 8 h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc butyle.  
Délai de rupture : >= 8 h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc fluoré  
Délai de rupture : >= 8 h  
Épaisseur du gant : 0,4 mm

Matériel : Chlorure de polyvinyle  
Délai de rupture : >= 8 h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

*Protection des yeux*

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale (EN166)  
Écran facial

*Protection de la peau et du corps*

Vêtements de protection : Vêtements étanches  
Tablier résistant aux produits chimiques

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : liquide

État physique : liquide

**ACIDE ACETIQUE 80%**

Couleur	:	incolore
Odeur	:	de vinaigre
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point de congélation/intervalle de congélation	:	> -27 - -7 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	102 - 118 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	19,9 %(V) (réfère à la substance pure)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	4,0 %(V) (réfère à la substance pure)
Point d'éclair	:	> 60 °C
Température d'auto-inflammation	:	463 °C
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	:	Donnée non disponible
pH	:	0,2 - 0,6 Concentration: 100 % Méthode: mesurée (produit formulé)
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Temps d'écoulement	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	soluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Taux de dissolution	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-	:	log Pow: -0,17 (25 °C)

## ACIDE ACETIQUE 80%

octanol/eau	pH: 7
Stabilité de la dispersion	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,06 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Masse volumique apparente	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	
Taille des particules	: Non applicable

### 9.2 Autres informations

Explosifs	: Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	: Non comburant
Poids moléculaire	: 60,05 g/mol

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Conseils : Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut être corrosif pour les métaux.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Bases. Oxydants forts, Alcools, Acide nitrique

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**ACIDE ACETIQUE 80%****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Données pour le produit****Toxicité aiguë****Oral(e)**

Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

**Inhalation**

Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

**Dermale**

Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

**Irritation****Peau**

Résultat : Classifié selon la méthode de calcul du règlement CLP.

**Yeux**

Résultat : Classifié selon la méthode de calcul du règlement CLP.

**Sensibilisation**

Résultat : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

**Effets CMR****Propriétés CMR**

Cancérogénicité : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Mutagénicité : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Toxicité pour la reproduction : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

**Toxicité pour un organe cible spécifique****Exposition unique**

Remarques : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

**Exposition répétée**

Remarques : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

**ACIDE ACETIQUE 80%****Autres propriétés toxiques****Toxicité à dose répétée**

Donnée non disponible

**Danger par aspiration**

Non applicable,

<b>Composant:</b>	<b>acide acétique ... %</b>	<b>No.-CAS 64-19-7</b>
-------------------	-----------------------------	------------------------

**Toxicité aiguë****Oral(e)**

DL50 : 3530 mg/kg (Rat)

**Inhalation**

CL50 : > 40 mg/l (Rat; 4 h)

**Irritation****Peau**

Résultat : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Yeux**

Résultat : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Provoque de graves lésions des yeux.

**Effets CMR****Propriétés CMR**

Cancérogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.  
Mutagénicité : Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes  
Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes  
Tératogénicité : Les résultats des études sur les animaux démontrent que ce produit n'est pas tératogène à des doses non-toxiques pour la mère de l'animal et n'est pas toxique pour l'embryon ou le développement foetal.

**Génotoxicité in vitro**

**ACIDE ACETIQUE 80%**

Résultat	: négatif (Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères; Substance d'essai: Anhydride acétique) (OCDE ligne directrice 476) négatif (Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères) (OCDE ligne directrice 473) négatif (Etude in vitro sur la mutation des gènes sur les cellules des non-mammifères) (OCDE ligne directrice 471)
----------	---

**Génotoxicité in vivo**

Résultat	: négatif (test in vivo) (Substance d'essai: Anhydride acétique) (OCDE ligne directrice 474)
----------	--

**Tératogénicité**

(Lapin)(5 %; 13 jr)(Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.31.)négatif  
(Rat)(5 %; 10 jr)(Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.31.)négatif  
(Souris)(5 %; 10 jr)(Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.31.)négatif

**Toxicité pour un organe cible spécifique****Exposition unique**

Remarques	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
-----------	---

**Exposition répétée**

Remarques	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
-----------	--

**Autres propriétés toxiques****Danger par aspiration**

Non applicable,

**11.2. Informations sur les autres dangers****Données pour le produit****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Évaluation des propriétés de perturbation endocrinienne	: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
---	---

**ACIDE ACÉTIQUE 80%****RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

<b>Composant:</b>	<b>acide acétique ... %</b>	<b>No.-CAS 64-19-7</b>
<b>Toxicité aiguë</b>		
<b>Poisson</b>		

CL50 : > 300,82 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 96 h) (OCDE ligne directrice 203)

**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques**

CE50 : > 300,82 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie ); 48 h) (OCDE Ligne directrice 202)

**algue**

CE50 : > 300,82 mg/l (Skeletonema costatum (algue marine); 72 h)

**Bactérie**

EC10 : 1000 mg/l (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida); 0,5 h)

**12.2. Persistance et dégradabilité**

<b>Composant:</b>	<b>acide acétique ... %</b>	<b>No.-CAS 64-19-7</b>
<b>Persistance et dégradabilité</b>		
<b>Persistance</b>		

Résultat : Donnée non disponible

**Biodégradabilité**

Résultat : 95 % (Durée d'exposition: 5 jr)Facilement biodégradable.

## ACIDE ACÉTIQUE 80%

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	acide acétique ... %	No.-CAS 64-19-7
Bioaccumulation		

Résultat : log Kow -0,17 (25 °C; pH 7)  
: BCF: 3,16; Ne montre pas de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Composant:	acide acétique ... %	No.-CAS 64-19-7
Mobilité		

Eau : Le produit est soluble dans l'eau., Le produit sera dispersé entre les divers compartiments de l'environnement (sol/ eau/ air).

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données pour le produit		
Résultats des évaluations PBT et vPvB		

Résultat : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composant:	acide acétique ... %	No.-CAS 64-19-7
Résultats des évaluations PBT et vPvB		

Résultat : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT)., N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Données pour le produit		
-------------------------	--	--

Évaluation des propriétés de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7. Autres effets néfastes

## ACIDE ACÉTIQUE 80%

### Données pour le produit

#### Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.  
Effets nocifs sur les organismes aquatiques par déplacement de la valeur du pH.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets. Ce produit doit être éliminé ou valorisé conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets, telle que modifiée en dernier lieu.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

2790

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : ACIDE ACÉTIQUE EN SOLUTION  
RID : ACIDE ACÉTIQUE EN SOLUTION  
IMDG : ACETIC ACID SOLUTION

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 8  
(Étiquettes; Code de classification; Numéro 8; C3; 80; (E)  
d'identification du danger; Code de restriction en tunnels)

RID-Classe : 8  
(Étiquettes; Code de classification; Numéro 8; C3; 80  
d'identification du danger)

**ACIDE ACETIQUE 80%**

IMDG-Classe : 8  
(Étiquettes; No EMS) 8; F-A, S-B

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR : II  
RID : II  
IMDG : II

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR : non  
Dangereux pour l'environnement selon RID : non  
Polluant marin selon le code IMDG : non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Données pour le produit**

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

II Point n°: , 75; Listé

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

Autres réglementations : FDS mise à jour conformément au règlement (UE) 2020/878

<b>Composant:</b>	<b>acide acétique ... %</b>	<b>No.-CAS 64-19-7</b>
-------------------	-----------------------------	------------------------

## ACIDE ACETIQUE 80%

UE. Règlement UE n ° : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

: Point n°: , 75; Listé

Point n°: , 40; Listé  
Point n°: , 3; Listé

UE. Règlement 528/2012 / UE concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, annexe I: substanc

: Numéro CE : , 200-580-7; Catégorie 1 - Substances autorisées comme additifs alimentaires conformément au règlement (CE) n ° 1333/2008; Concentration devant être limitée de sorte que chaque produit biocide ne nécessite aucune classification selon la directive 1999/45 o Règlement (la CE) N° 1272/2008.

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I

: Exigences palier inférieur: 5.000 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; P5c: Liquides inflammables, catégories 2 ou 3 pas couverts par P5a et P5b, L'information fournie est valide si le produit est stocké en dessous du point d'ébullition et à pression de 1013hPa.

Exigences du palier supérieur: 50.000 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; P5c: Liquides inflammables, catégories 2 ou 3 pas couverts par P5a et P5b, L'information fournie est valide si le produit est stocké en dessous du point d'ébullition et à pression de 1013hPa.

### État actuel de notification

#### acide acétique ... %:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
EINECS	OUI	200-580-7
ENCS (JP)	OUI	(2)-688
IECSC	OUI	
INSQ	OUI	
ISHL (JP)	OUI	(2)-688
JEX (JP)	OUI	(2)-688

## ACIDE ACETIQUE 80%

KECI (KR)	OUI	KE-00013
NZIOC	OUI	HSR000975
NZIOC	OUI	HSR001580
NZIOC	OUI	HSR001581
NZIOC	OUI	HSR001582
ONT INV	OUI	
PHARM (JP)	OUI	
PICCS (PH)	OUI	
TCSI	OUI	
TH INV	OUI	2915.21
TH INV	OUI	55-1-05132
TSCA	OUI	
VN INVL	OUI	

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

#### Texte intégral des notes visées à l'article 3.

Note B	Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type "acide nitrique ...%". Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.
--------	--

#### Abréviations et acronymes

<b>AU AIICL</b>	Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)
<b>FBC</b>	facteur de bioconcentration
<b>DBO</b>	demande biochimique en oxygène
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service
<b>CLP</b>	classification, étiquetage et emballage
<b>CMR</b>	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
<b>DCO</b>	demande chimique en oxygène
<b>DNEL</b>	dose dérivée sans effet
<b>DSL</b>	Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure

## ACIDE ACETIQUE 80%

	des substances
<b>EINECS</b>	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
<b>ELINCS</b>	liste européenne des substances chimiques notifiées
<b>ENCS (JP)</b>	Japon. Liste des lois Kashin-Hou
<b>SGH</b>	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
<b>IECSC</b>	Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
<b>INSQ</b>	Mexique. Inventaire national des substances chimiques
<b>ISHL (JP)</b>	Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail
<b>KECI (KR)</b>	Corée. Inventaire des produits chimiques existants
<b>CL50</b>	concentration létale médiane
<b>LOAEC</b>	concentration minimale avec effet nocif observé
<b>LOAEL</b>	dose minimale avec effet nocif observé
<b>LOEL</b>	dose minimale avec effet observé
<b>NDSL</b>	Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure des substances
<b>NLP</b>	ne figure plus sur la liste des polymères
<b>NOAEC</b>	concentration sans effet nocif observé
<b>NOAEL</b>	dose sans effet nocif observé
<b>NOEC</b>	concentration sans effet observé
<b>NOEL</b>	dose sans effet observé
<b>NZIOC</b>	Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>LEP</b>	limite d'exposition professionnelle
<b>ONT INV</b>	Canada. Liste d'inventaire de l'Ontario
<b>PBT</b>	persistant, bioaccumulable et toxique
<b>PHARM (JP)</b>	Japon. Liste des pharmacopées
<b>PICCS (PH)</b>	Philippines. Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
<b>PNEC</b>	concentration prédictive sans effet
<b>N° REACH Autor.</b>	REACH - Numéro d'autorisation
<b>N° REACH ConsDemAutor.</b>	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
<b>N° UK REACH Autor.</b>	UK REACH - Numéro d'autorisation
<b>N° UK REACH ConsDemAutor.</b>	UK REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
<b>UK REACH-Reg.No</b>	UK REACH Registration Number
<b>STOT</b>	toxicité spécifique pour certains organes cibles
<b>SPM</b>	Microparticules de polymère synthétique
<b>SVHC</b>	substance extrêmement préoccupante
<b>TCSI</b>	Taiwan. Inventaire des produits chimiques existants
<b>TH INV</b>	Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants de la FDA

## ACIDE ACETIQUE 80%

<b>TSCA</b>	USA. Loi sur le contrôle des substances toxiques
<b>UVCB</b>	substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques
<b>VN INVL</b>	Viêt Nam. Inventaire national des produits chimiques
<b>vPvB</b>	très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

- Les principales références bibliographiques et sources de données : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
- Méthodes usitées pour la classification : La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
- Informations de formation : Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
- Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.  
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.  
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

N°.	Titre	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Fabrication de la substance	3	8, 9	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 15	1, 4, 6a	NA	ES79
2	Utilisation en tant qu'intermédiaire	3	8, 9	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 15	6a	NA	ES12083
3	Distribution de la substance	3	1, 2a, 2b, 4, 5, 6a, 6b, 7	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 9, 15	1, 2	NA	ES8
4	Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges	3	10	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 14, 15	2	NA	ES2319
5	Utilisation dans les agents de nettoyage	3	5, 6a, 6b	NA	2, 3, 4, 7, 8a, 8b, 10, 13	4	NA	ES2409
6	Utilisation dans les agents de nettoyage	22	NA	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 10, 11, 13	8a, 8d	NA	ES2411
7	Utilisation dans les agents de nettoyage	21	NA	3, 4, 8, 9a, 9b, 9c, 24, 35, 38	NA	8a, 8d	NA	ES2608
8	Utilisation dans les produits agrochimiques	22	10	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 11, 15	8d	NA	ES96
9	Utilisation dans les produits agrochimiques	21	NA	12, 27	NA	8a, 8d	NA	ES2490
10	Utilisation dans les produits agrochimiques	3	10	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 15	1	NA	ES12081
11	Utilisation dans des laboratoires	3	10	NA	10, 15	4	NA	ES2466
12	Utilisation dans des laboratoires	22	NA	NA	10, 15	8a	NA	ES2470
13	Utilisation comme produit chimique de traitement de l'eau	3	8, 9	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 15	1, 4	NA	ES2481
14	Utilisation comme produit chimique de traitement de l'eau	22	NA	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 15	8f	NA	ES2483
15	Utilisation dans des opérations de forage et de production en champs pétroliers et gaziers	3	10	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 15	1, 4	NA	ES2472

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

**1. Titre court du scénario d'exposition 1: Fabrication de la substance**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC6a, ERC4**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement, Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié..  
, Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15**

Caractéristiques du produit	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 100 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
Conditions techniques et mesures	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2,	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	PROC3, PROC4)	
	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.(PROC15)	
	Purger ou éliminer la substance de l'équipement avant une ouverture ou de la maintenance.(PROC8a, PROC8b)	
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.(PROC2, PROC3, PROC4)	
	Stockage Échantillonnage du produit	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC1, PROC2)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8a, PROC8b)	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Travailleurs**

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
---	---	---	---	---

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Confirmer que les mesures de gestion des risques (RMM) et les conditions opératoires (OC) sont comme celles décrites ou d'une efficacité équivalente

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

**1. Titre court du scénario d'exposition 2: Utilisation en tant qu'intermédiaire**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6a**

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15**

Caractéristiques du produit	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 100 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3, PROC4)	
	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.(PROC15)	
	Purger ou éliminer la substance de l'équipement avant une ouverture ou de la maintenance.(PROC8a, PROC8b)	
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.	
	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.(PROC2, PROC3, PROC4)	
Stockage Échantillonnage du		Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)*  
No. 1907/2006

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

	produit	heure).(PROC1, PROC2)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé		Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8a, PROC8b)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Travailleurs**

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
---	---	---	---	---

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Confirmer que les mesures de gestion des risques (RMM) et les conditions opératoires (OC) sont comme celles décrites ou d'une efficacité équivalente

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

**1. Titre court du scénario d'exposition 3: Distribution de la substance**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU1: Agriculture, sylviculture, pêche SU2a: Exploitation minière (hors industries offshore) SU2b: Industries offshore SU4: Fabrication de produits alimentaires SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU6a: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers SU6b: Fabrication de bois et produits à base de bois SU7: Imprimerie et reproduction d'enregistrements
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances ERC2: Formulation de préparations
Activité	Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC2**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement, Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié..  
, Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15**

Caractéristiques du produit	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 100 hPa

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
Fréquence et durée d'utilisation	Couver des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Procédé en lots avec une collection d'échantillons	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC4)
	Expositions générales (systèmes fermés)	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC4)
	Méthode d'échantillonnage	Collecter les échantillons par l'intermédiaire d'un système en boucle fermée ou autre système pour éviter l'exposition.(PROC8b)
	Activités de laboratoire	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.(PROC15)
	Transferts de matière en vrac Systèmes clos	Avant débranchement, nettoyer les conduites. Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC8b)
	Transferts de matière en vrac Systèmes ouverts	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC8b)
	Remplissage de fûts et de petits conditionnements	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC9)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger le système avant le rodage ou la maintenance de l'équipement.(PROC8a, PROC8b)
	Stockage avec des expositions occasionnelles contrôlées	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Mettre l'entrepôt de masse en plein air. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC2)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Transferts de matière en vrac Systèmes clos	ou Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8b)
	Transferts de matière en	Si les mesures de contrôle

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)*  
No. 1907/2006

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

vrac Systèmes ouverts	techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8b)
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8a, PROC8b)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Travailleurs**

La version 2 avec modifications de ECETOC TRA a été utilisée. Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-œuvre.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

**1. Titre court du scénario d'exposition 4: Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU 10: Formulation
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2**

Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié., Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 100 hPa
	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2)
	Expositions générales (systèmes fermés) avec une collection d'échantillons avec des expositions occasionnelles contrôlées	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC2)
	Expositions générales (systèmes fermés) Utiliser dans des procédés par lots confinés	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC3)
	Expositions générales (systèmes ouverts) Procédé en lots avec une collection d'échantillons avec la possibilité de création d'aérosol	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC4)
	Procédés par lot à températures élevées	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC3)
	Méthode d'échantillonnage	Collecter les échantillons par l'intermédiaire d'un système en boucle fermée ou autre système pour éviter l'exposition.(PROC8b)
	Activités de laboratoire	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.(PROC15)
	Transferts de matière en vrac	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.(PROC4, PROC8a, PROC8b)
	Opérations de mélange (systèmes ouverts) avec la possibilité de création d'aérosol	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC4, PROC5)
	Manuel Transfert / déversement à partir de conteneurs	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC8a)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

	Transferts par fûts/ lots	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC9)
	Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastillage	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC14)
	Remplissage de fûts et de petits conditionnements	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.(PROC9)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger le système avant le rodage ou la maintenance de l'équipement.(PROC8a, PROC8b)
	Stockage Échantillonnage du produit	Mettre l'entrepôt de masse en plein air. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC1, PROC2, PROC8b)
	Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Nettoyage et maintenance de l'équipement Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8a, PROC8b)
<b>3. Estimation de l'exposition et référence de sa source</b>		
<b>Travailleurs</b>		
Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.		
<b>4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition</b>		
<p>Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.</p> <p>Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.</p>		
PA100049_001		11/53
FR		

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

**1. Titre court du scénario d'exposition 5: Utilisation dans les agents de nettoyage**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU6a: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers SU6b: Fabrication de bois et produits à base de bois
Catégories de processus	PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4**

Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié., Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 100 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante ., On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.(PROC7, PROC10)	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Transferts de matière en vrac	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.(PROC8a, PROC8b)
	Processus automatisé avec systèmes (semi-)clos Transferts par fûts/ lots Utiliser dans des systèmes confinés	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC8a, PROC8b)
	Application de produits de nettoyage en systèmes fermés	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC2, PROC4)
	Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Etablissement spécialisé	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.(PROC8b)
	Utiliser dans des systèmes confinés Traitement par chauffage	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC4)
	Dégraissage de petits objets dans une station de nettoyage	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC13)
	Nettoyage avec des laveurs à basse-pression	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC10)
	Nettoyage avec des laveurs à haute pression	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). ou S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC7)
	Manuel Surfaces Nettoyage pas de pulvérisation	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). ou S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC10)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger le système avant le rodage ou la maintenance de l'équipement.(PROC8a, PROC8b)
	Stockage avec des expositions	Mettre l'entrepôt de masse en plein air. ou

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)*  
No. 1907/2006

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

	occasionnelles contrôlées	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Nettoyage et maintenance de l'équipement	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8a, PROC8b)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Travailleurs**

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

**1. Titre court du scénario d'exposition 6: Utilisation dans les agents de nettoyage**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d**

Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié., Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 100 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante ., On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.(PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b)	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.(PROC10, PROC11, PROC13)	
	Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Etablissement spécialisé	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC8b)
	Processus automatisé avec systèmes (semi-)clos Utiliser dans des systèmes confinés	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC2)
	Processus automatisé avec systèmes (semi-)clos Utiliser dans des systèmes confinés Transferts par fûts/ lots	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC2, PROC3)
	Processus semi-automatisé(p.e. application semi-automatique de soins et d'entretien du sol	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).(PROC4)
	Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC8a, PROC8b)
	Manuel Nettoyage Trempage, immersion et coulage	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC13)
	Nettoyage avec des laveurs à basse-pression Laminage, Brossage pas de pulvérisation	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).(PROC10)
	Nettoyage avec des laveurs à haute pression Vaporisation Extérieur	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC11)
	Nettoyage avec des laveurs à haute pression Vaporisation Intérieur	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).(PROC11)
	Manuel Surfaces	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

	Nettoyage Vaporisation	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC10)
	Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé, etc.	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC10)
	Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé, etc.	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC10)
	Nettoyage	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC4)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC8a, PROC8b)
	Stockage avec des expositions occasionnelles contrôlées	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). ou S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC2)
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.	Fournir une formation basique des employés pour éviter et limiter les expositions(PROC8a, PROC8b)
	Nettoyage avec des laveurs à haute pression Vaporisation Extérieur	Fournir une formation basique des employés pour éviter et limiter les expositions(PROC11)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Etablissement spécialisé	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8b)
	Processus automatisé avec systèmes (semi-)clos Utiliser dans des systèmes confinés	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC2)
	Processus automatisé avec systèmes (semi-	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC2, PROC3)
PA100049_001	17/53	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

)clos Utiliser dans des systèmes confinés Transferts par fûts/ lots	
Manuel Nettoyage Trempage, immersion et coulage	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC13)
Nettoyage avec des laveurs à basse-pression Laminage, Brossage pas de pulvérisation	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC10)
Nettoyage avec des laveurs à haute pression Vaporisation Extérieur	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC11)
Nettoyage avec des laveurs à haute pression Vaporisation Intérieur	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC11)
Manuel Surfaces Nettoyage Vaporisation	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC10)
Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé, etc.	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC10)
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8a, PROC8b)

**2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC4**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les concentrations jusqu'à 5%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 100 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le	Application de produits de nettoyage en	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC4)

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)*  
No. 1907/2006

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

travailleur	systèmes fermés Extérieur	
-------------	------------------------------	--

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Travailleurs**

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-œuvre.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

**1. Titre court du scénario d'exposition 7: Utilisation dans les agents de nettoyage**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC3: Produits d'assainissement de l'air PC4: Produits antigel et de dégivrage PC8: Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler PC9c: Peintures au doigt PC24: Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC38: Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d**

Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié., Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC3: Assainissement de l'air, action instantanée (aérosols)**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 50%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	aérosol
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	0,1 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	4 Fois par jour
	Durée d'exposition par événement	15 min
	Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local Couvre l'utilisation à température ambiante., Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

pour comment se comporter,  
protection personnelle et hygiène)

**2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC3:  
Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide)**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 10%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide, liquide
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	0,48 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Fréquence d'utilisation	8 Heures/événement
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	36 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
	Couvre l'utilisation à température ambiante., Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

**2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC4: Lavage des fenêtres de voiture**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les concentrations jusqu'à 1%
	Quantité utilisée par cas	0,5 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Durée d'exposition par événement	1,2 min
	Dimension du local	34 m <sup>3</sup>
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter,	Couvrent l'utilisation dans un garage pour une seule voiture (34 m <sup>3</sup> ) en présence d'une ventilation typique.Couvre l'utilisation à température ambiante.	
	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

protection personnelle et hygiène)

**2.5 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC4:  
Remplissage du radiateur**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 10%
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	2000 g(PC4)
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Durée d'exposition par événement	7 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	428 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m <sup>3</sup> (PC4 Lavage des fenêtres de voiture)
		Couvre l'utilisation dans un garage pour une seule voiture (34 m <sup>3</sup> ) en présence d'une ventilation typique.(PC4 Lavage des fenêtres de voiture)
		Couvre l'utilisation à température ambiante.
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

**2.6 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC4: Dégivreur de serrures**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	4 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Durée d'exposition par événement	15 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	215 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m <sup>3</sup> (PC4 Lavage des fenêtres de voiture)
		Couvre l'utilisation dans un garage pour une seule voiture (34 m <sup>3</sup> ) en présence d'une ventilation typique.(PC4 Lavage des fenêtres de voiture)
		Couvre l'utilisation à température ambiante.
Conditions et mesures en lien	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	d'exploitation constatées.
--	----------------------------

**2.7 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC8: Produits lave-vaisselle et lave-linge**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 5 %.
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	15 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Durée d'exposition par événement	30 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	858 cm2
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

**2.8 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC8: Nettoyants liquides**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 5 %.
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	27 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	128 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Durée d'exposition par événement	20 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	858 cm2
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.
--	--

**2.9 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC8:  
Nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 2%
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	35 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	128 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Durée d'exposition par événement	10 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	428 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

**2.10 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a:  
Peinture murale aqueuse au latex**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 2%
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	2760 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	4 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Durée d'exposition par événement	132 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	428 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.
--	--

**2.11 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a:  
Peinture à base d'eau, riche en solvant et très solide**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 12%
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	744 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	4 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Durée d'exposition par événement	132 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	428 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
		Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

**2.12 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a:  
Bouteille de spray à aérosol**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 0,5%
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	215 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	2 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Durée d'exposition par événement	20 min
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m <sup>3</sup>
		Couvre l'utilisation dans un garage pour une seule voiture (34 m <sup>3</sup> ) en présence d'une ventilation typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

pour comment se comporter,  
protection personnelle et hygiène)

**2.13 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a:  
Dissolvant (dissolvant pour peinture, colle, papier peint, produits d'étanchéité)**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit: 0% - 17%
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	491 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	3 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Durée d'exposition par événement	120 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	856 cm2
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

**2.14 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9b:  
Matières de charge et Mastic**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 2%
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	85 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	12 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Durée d'exposition par événement	240 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	38 cm2
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

pour comment se comporter,  
protection personnelle et hygiène)

**2.15 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9b:  
Plâtres et enduits**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 0,6%
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	13800 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	12 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Durée d'exposition par événement	120 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	858 cm2
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

**2.16 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9b: Pâte à modeler**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas (ingéré)	1 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	255 cm2
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter,	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

protection personnelle et hygiène])

**2.17 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9c:  
Peinture à main**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas (ingéré)	1,35 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	255 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
		Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

**2.18 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC24:  
Liquides**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 80%
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas (ingéré)	2200 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	4 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	468 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m <sup>3</sup>
		Couvre l'utilisation dans un garage pour une seule voiture (34 m <sup>3</sup> ) en présence d'une ventilation typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

**2.19 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC24:  
Pâtes**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les concentrations jusqu'à 20%
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	34 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	10 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	468 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m <sup>3</sup>
		Couvre l'utilisation dans un garage pour une seule voiture (34 m <sup>3</sup> ) en présence d'une ventilation typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)		Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.

**2.20 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC24:  
Sprays**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les concentrations jusqu'à 20%
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	34 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	6 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Durée d'exposition par événement	10 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	468 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
		Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)		Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.

**2.21 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC35:  
Produits lave-vaisselle et lave-linge**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 5 %.
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	15 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Durée d'exposition par événement	30 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	858 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	
<b>2.22 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC35: Nettoyants liquides (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 5 %.
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	27 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	128 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Durée d'exposition par événement	20 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	858 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

**2.23 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC35:**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

**Nettoyants liquides (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 1,5%
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	35 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	128 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Durée d'exposition par événement	10 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	428 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

**2.24 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC38**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les concentrations jusqu'à 20%
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	12 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Durée d'exposition par événement	60 min
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.	
	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)*  
No. 1907/2006

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

**Consommateurs**

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

**1. Titre court du scénario d'exposition 8: Utilisation dans les produits agrochimiques**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Secteurs d'utilisation finale	SU 10: Formulation
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuntoirs de fabrication en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8d**

Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié., Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements  Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol  Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié.  Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.  Cependant une évaluation du risque qualitative est fournie dans la section 9.
--	---

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC11, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

	Pression de vapeur	> 100 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couver des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante ., On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Transfert / déversement à partir de conteneurs	Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8a, PROC8b)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement Etablissement non spécialisé	Vidanger le système avant le rodage ou la maintenance de l'équipement. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.(PROC8a, PROC8b)
	Pulvérisation/production manuelle de brouillard	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.
	Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé, etc.	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.
	Stockage	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC1, PROC2)
	Stockage Échantillonnage du produit	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(Extérieur PROC1, PROC2)
	Vaporisation Machines	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures. Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air laminaire. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.
	Mélange en containers	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
PA100049_001	34/53	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

		Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC4)
	Elimination des déchets Etablissement non spécialisé	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. (PROC8a)
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Pulvérisation/production manuelle de brouillard	Fournir une formation basique des employés pour éviter et limiter les expositions
	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8a, PROC8b)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Pulvérisation/production manuelle de brouillard	Gants de protection conformes à EN 374. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
	Vaporisation Machines	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Travailleurs**

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

**1. Titre court du scénario d'exposition 9: Utilisation dans les produits agrochimiques**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC12: Engrais PC27: Produits phytopharmaceutiques
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d**

Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié., Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC12, PC27**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les concentrations jusqu'à 15%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	2029 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	3 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par événement	120 min
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	857 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Couvre l'utilisation à température ambiante., Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique., Pour chaque évènement, on suppose que la quantité ingérée est de 0.3g	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)*  
No. 1907/2006

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

**Consommateurs**

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

**1. Titre court du scénario d'exposition 10: Utilisation dans les produits agrochimiques**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU 10: Formulation
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1**

Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié., Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié. Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires. Cependant une évaluation du risque qualitative est fournie dans la section 9.
--	---

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 100 hPa

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante ., On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Transfert / déversement à partir de conteneurs	Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8a, PROC8b)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement Etablissement non spécialisé	Vidanger le système avant le rodage ou la maintenance de l'équipement. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.(PROC8a, PROC8b)
	Pulvérisation/production manuelle de brouillard	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.
	Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé, etc.	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.
	Stockage	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC1, PROC2)
	Stockage Échantillonnage du produit	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(Extérieur PROC1, PROC2)
	Vaporisation Machines	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures. Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air lamininaire. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.
	Mélange en containers	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC4)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

	Elimination des déchets Etablissement non spécialisé	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. (PROC8a)
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Pulvérisation/production manuelle de brouillard	Fournir une formation basique des employés pour éviter et limiter les expositions
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. (PROC8a, PROC8b)  Pulvérisation/production manuelle de brouillard	Gants de protection conformes à EN 374. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
	Vaporisation Machines	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Travailleurs**

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

**1. Titre court du scénario d'exposition 11: Utilisation dans des laboratoires**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU 10: Formulation
Catégories de processus	PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4**

Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié., Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 100 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante ., On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Activités de laboratoire  Nettoyage Laminage, Brossage Nettoyage de récipient et de conteneur Ventilation avec Aspiration à la Source	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.(PROC15)  Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC10)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Nettoyage Laminage, Brossage Nettoyage de récipient et de conteneur Ventilation avec Aspiration à la Source	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC10)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)*  
No. 1907/2006

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

**Travailleurs**

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

**1. Titre court du scénario d'exposition 12: Utilisation dans des laboratoires**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjungants de fabrication en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a**

Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié., Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 100 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Activités de laboratoire	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.(PROC15)
	Nettoyage Laminage, Brossage Nettoyage de récipient et de conteneur Ventilation avec Aspiration à la Source	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC10)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Nettoyage Laminage, Brossage Nettoyage de récipient et de conteneur Ventilation avec Aspiration à la Source	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.(PROC10)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)*  
No. 1907/2006

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

**Travailleurs**

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-œuvre.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

**1. Titre court du scénario d'exposition 13: Utilisation comme produit chimique de traitement de l'eau**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC4**

Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié., Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 100 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.(PROC4)	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Transferts de matière en vrac	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8a, PROC8b)
	Déversement à partir de petits conteneurs Traitement par trempage et coulage	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC8a)
	Expositions générales (systèmes ouverts)	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC4)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Vidanger le système avant le rodage ou la maintenance de l'équipement.(PROC8a)
	Transferts par fûts/ lots Etablissement spécialisé	Utiliser des pompes pour le fût. Eviter les déversements lorsqu'on retire la pompe. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8b)
	Expositions générales (systèmes fermés) Procédé en lots	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC3)
	Stockage	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Déversement à partir de petits conteneurs	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8a)
	Expositions générales (systèmes ouverts)	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC4)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8a)
	Transferts par fûts/ lots Etablissement spécialisé	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8b)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)*  
No. 1907/2006

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

**Travailleurs**

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-œuvre.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

**1. Titre court du scénario d'exposition 14: Utilisation comme produit chimique de traitement de l'eau**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8f: Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8f**

Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié., Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 100 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.(PROC4)	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Déversement à partir de petits conteneurs Traitement par trempage et coulage	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

## **Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

		Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8a)
	Expositions générales (systèmes ouverts)	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC4)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Vidanger le système avant le rodage ou la maintenance de l'équipement.(PROC8a)
	Transferts par fûts/ lots Etablissement spécialisé	Utiliser des pompes pour le fût. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC8b)
	Expositions générales (systèmes fermés) Procédé en lots	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC3)
	Stockage	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Conditions et mesures en relation	Déversement à partir de petits conteneurs	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.(PROC8a)
	Expositions générales	Porter des gants adaptés répondant à la norme

### 3 Estimation de l'exposition et référence de sa source

Travailleurs

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)*  
No. 1907/2006

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-œuvre.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

**1. Titre court du scénario d'exposition 15: Utilisation dans des opérations de forage et de production en champs pétroliers et gaziers**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU 10: Formulation
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances ERC4: Utilisation industrielle d'adjuntoirs de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC4**

Dans l'évaluation de sécurité chimique effectuée conformément à l'article 14 (3) en connexion avec l'Annexe I section3 (Evaluation de danger environnemental) et section 4 (évaluation des PBT/vPvB) aucun danger n'a été identifié., Donc conformément à l'Annexe I (5.0) de REACH, une estimation d'exposition et une caractérisation du risque ne sont pas nécessaires.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 100 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.(PROC4)	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à	Transferts de matière en vrac	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

partir de la source vers le travailleur	Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.	extraction.(PROC8a, PROC8b)  Utiliser des pompes pour le fût. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC8a, PROC8b)
	Opérations de perçage du sol	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC4)
	Fonctionnement des équipements de filtration des solides	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.(PROC4)
	Traitement et élimination des filtrats solides	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.(PROC3)
	Méthode d'échantillonnage	Utiliser un système d'échantillonnage pour le contrôle de l'exposition. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC8b)
	Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC2)
	Déversement à partir de petits conteneurs	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC8a)
	Expositions générales (systèmes ouverts)	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC4)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC8a)
	Procédé en lots Échantillonnage du	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)*  
No. 1907/2006

**Acide acétique...%**

Version 2.1

Date d'impression 18.04.2019

Date de révision 18.04.2019

	produit	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.(PROC4)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8a, PROC8b)
	Déversement à partir de petits conteneurs	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8a)
	Expositions générales (systèmes ouverts)	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC4)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC8a)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Travailleurs**

Quand les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les PNEC prévues et les ratios résultant de la caractérisation du risque doivent être inférieurs à 1.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-œuvre.

**INFORMATIONS SUR LA SOCIETE DE DISTRIBUTION**

Nom	BRENNTAG N.V.	BRENNTAG NEDERLAND B.V.	BRENNTAG SOUTH AFRICA (PTY) LTD
adresse	Nijverheidslaan 38 8540 Deerlijk	Donker Duyvisweg 44 3316 BM Dordrecht	247 15 <sup>th</sup> Road, Randjespark, Midrand, 1685
pays	Belgium	The Netherlands	South Africa
numéro de telephone	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 65 44 944	+27 (0)10 0209100
site internet	<a href="http://www.brenntag.com">www.brenntag.com</a>	<a href="http://www.brenntag.com">www.brenntag.com</a>	<a href="http://www.brenntag.com">www.brenntag.com</a>
courriel	<a href="mailto:Info.BE@brenntag.com">Info.BE@brenntag.com</a>	<a href="mailto:Info.NL@brenntag.com">Info.NL@brenntag.com</a>	<a href="mailto:Info.ZA@brenntag.com">Info.ZA@brenntag.com</a>
activités	Distribution et exportation de produits chimiques et d'ingrédients		
numéro TVA	BE0405317567	NL001375945B01	4520105356
numéro d'urgence(24/365)	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 65 44 944	+27 (0)10 0209100
systems de management: certifications	ISO9001, ISO22000, FSSC22000, GMP+Feed, ESAD, RSPO, Rainforest Alliance	ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000, ISO22716, FSSC 22000, ISO45001, GMP+ Feed, ESAD, AEO, SKAL, RSPO, Rainforest Alliance	ISO9001, ISO45001, ISO14001, FSSC22000, Certificate of acceptability for Food Premises R638, Ecovadis Stustainability Rating (Platinum), SABS 1827, SABS 1853, B-BBEE, Rainforest Alliance, Sedex

Les informations contenues dans cette publication sont considérées comme exactes et sont données de bonne foi, mais il appartient au client de s'assurer de la adéquation à son propre usage particulier.

Aucune déclaration ou garantie n'est faite quant à son exactitude, sa fiabilité ou son exhaustivité.

